



Plan d'actions en faveur de l'Energie durable et du Climat 2030

COMMUNE DE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER



Table des **MATIERES**

- 01** Introduction
- 02** Acteurs
- 03** Situation communale
- 04** Thématiques
- 05** Actions
- 06** Conclusion



Introduction

Le réchauffement climatique est une réalité. Les événements imprévisibles deviennent récurrents, aucun pays n'y échappe. En Belgique particulièrement, les records de chaleur s'enchainent, les canicules et précipitations deviennent la normalité... C'est pourquoi, la commune souhaite faire de l'adaptation et de l'atténuation vis-à-vis des changements climatiques une priorité.

La Commune a décidé d'avoir une Politique Locale de l'Energie durable et du Climat (POLLEC) depuis 2024 et d'atteindre les objectifs et engagements de la Convention des Maires Europe.

Ces objectifs et engagements ont été signés par le Conseil communal en date du 20 février 2024 et portent sur les sujets suivants :

- Fixer des objectifs à moyen et long terme afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- Impliquer les différents acteurs de notre territoire dans cette vision 2050 ;
- Mettre en œuvre des actions afin de répondre à une transition énergétique durable ;
- Adhérer aux objectifs de la Convention des Maires afin d'avoir les mêmes objectifs que les autres communes wallonnes.

Pour ce faire, un Plan d'actions en faveur de l'Energie durable et du Climat (P.A.E.D.C.) doit être élaboré afin de répondre aux objectifs fixés par la Région wallonne et l'Europe.

Les actions structurelles ayant pour objectif un changement de comportement et une réduction de l'empreinte carbone de la commune.

Ce document est à destination de différentes catégories d'acteurs tels que :

- les habitants ;
- le pouvoir public ;
- les agriculteurs ;
- les automobilistes ;
- etc.

Ces actions sont réparties dans le temps, elles ne pourront pas être toutes finalisées en 1 an. D'ailleurs, des précisions sur le planning, le budget et les indicateurs quantitatifs/qualitatifs seront déterminés lors de leurs mises en place.

Ce plan sera mis à jour afin d'être le reflet de la concrétisation des actions. Ces dernières seront suivies et évaluées par le Comité de pilotage, permettant de comprendre l'impact réel de ces actions sur la Commune.



Acteurs

De multiples acteurs participent à l'élaboration et au suivi des actions du Plan. Ils ont des missions complémentaires. Ainsi, le P.A.E.D.C. continuera d'exister de manière pérenne.

4 acteurs principaux sont à définir :

Comité de pilotage

Le comité de pilotage propose des actions et les met en œuvre. Il est composé de citoyens et de personnes représentant des A.S.B.L. d'intérêt local. Ce comité suit les projets et mesure l'impact de ceux-ci.

Equipe POLLEC interne

Il s'agit d'une équipe composée du personnel communal. Leur mission est de réfléchir à la faisabilité des actions proposées par les citoyens. Les membres ont une expertise dans leur domaine de compétence respectif, avec une vue d'ensemble de la commune et des futurs projets.

Coordinateur.rice POLLEC

C'est une personne qui coordonne ces deux équipes afin de permettre la réalisation des actions. Elle possède diverses missions telles que la rédaction de ce plan, la mise en œuvre des actions du programme de travail POLLEC prédéfini ainsi que du rapportage du suivi des actions auprès de la Région wallonne et de la Convention des Maires - Europe.

Politiques

Ce sont les Conseillers communaux, les échevins du Collège communal qui décident de l'orientation de la Politique climatique locale et approuvent les actions.



3

Carte d'identité de la commune

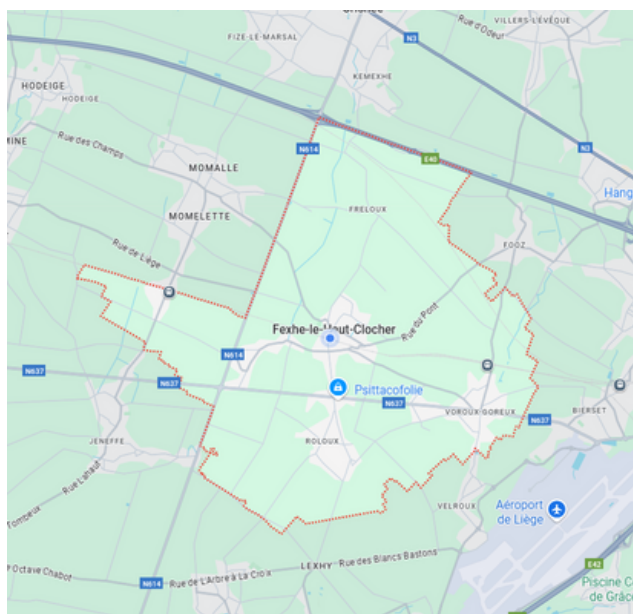


Figure 1

Situation géographique: commune située entre les communes de Crisnée, Grâce-Hollogne, Donceel, Remicourt et Awans.

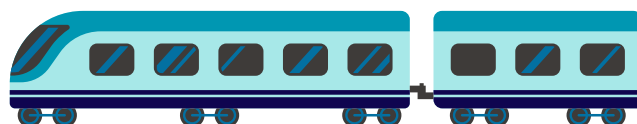
Démographie: 3.399 habitants

Superficie: 19,5 km²

Densité de population: 174,7 habitants/km²

Inter-modalités

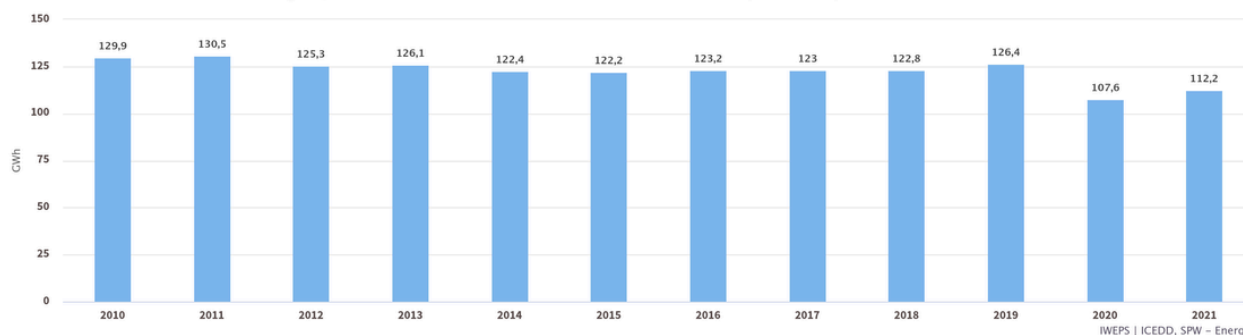
- 1 ligne de train SNCB
- 1 ligne de train TGV
- 1 ligne de bus TEC
- Située entre 2 axes routiers (E40 et E42)
- 1 réseau cyclable



Consommation de l'Energie finale (GWh) sur la commune en fonction des années

En observant l'histogramme ci-dessous, nous pouvons constater que sur 10 ans, les habitants de Fexhe ont fortement diminué leur consommation d'énergie finale. En 2010, la consommation était de 129,9 GWh et en 2021, elle se retrouve à 112,2 GWh, ce qui est une nette amélioration. Grâce à l'élaboration de ce plan, nous essayerons de maintenir, voire augmenter cette tendance.

Évolution de la consommation énergétique finale totale de l'entité FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER (Commune)



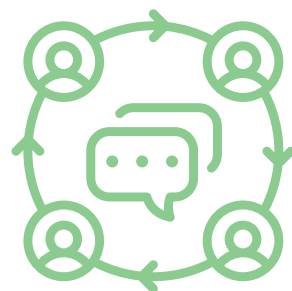
https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?entite_id=64025



Thématiques

Sensibilisation et communication

Ce plan permettra de déployer différentes communications destinées à un public cible. Il est important de communiquer sur les réalités du territoire et d'y apporter des solutions concrètes afin de conscientiser tous les acteurs. Plusieurs thématiques seront abordées telles que les consommations d'énergie, les ressources en eau, ...



Inondations et coulées de boues

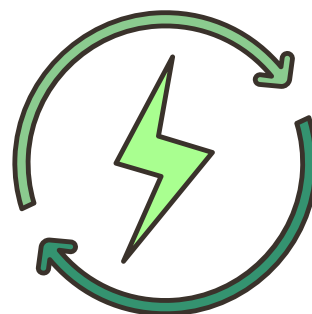
Une des conséquences majeures du réchauffement climatique en Belgique est la hausse de fréquence des fortes précipitations entraînant des inondations et parfois des coulées boueuses. Plusieurs zones de la commune sont touchées de manière récurrente. Ce Plan comprend plusieurs actions qui permettront d'améliorer la gestion des eaux pluviales.



Energie

Au niveau de l'énergie, le parc immobilier communal est ancien et très peu de rénovations énergétiques ont été entreprises. Durant la dernière décennie, des changements ont permis des améliorations en termes d'énergie mais les bâtiments communaux restent énergivores.

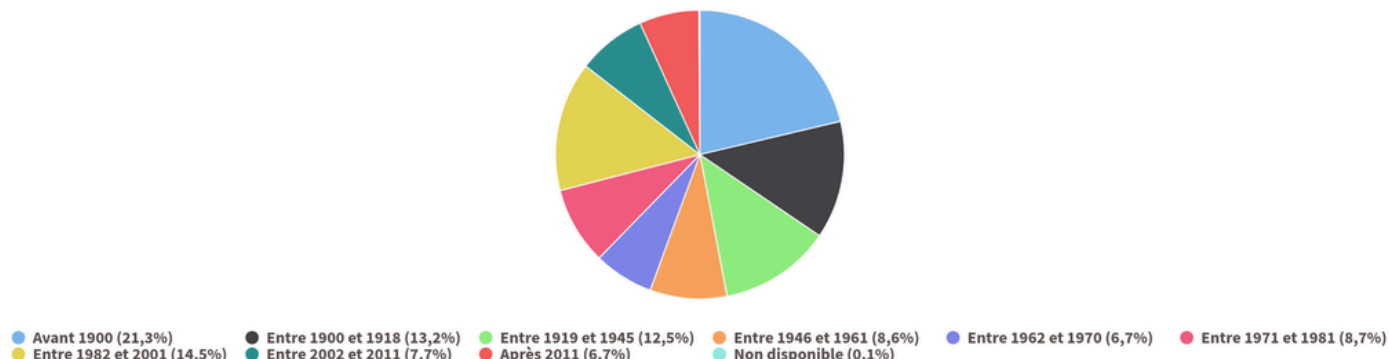
Quelques rénovations ont été effectuées comme le remplacement des châssis et de la toiture du bâtiment communal et celle de l'école de Voroux, le changement de chaudières à l'administration et d'un des bâtiments scolaires, ainsi que le remplacement de l'éclairage public et de l'éclairage des bâtiments publics en éclairage LED.



Tous ces changements permettent des économies d'énergie. D'autres rénovations devront être envisagées pour obtenir une meilleure performance énergétique.

Logement

Bâtiments selon l'année de construction pour l'entité FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER (Commune) [01/01/2023]



IWEPS | SPF Finances, SPF économie – Statbel

En regardant cette répartition des années de constructions du bâti de la Commune, on peut comprendre qu'il reste encore une grande partie des habitations datant d'avant 1900. Plus de la moitié des habitations/bâtiments ont été érigés au XXe siècle.

Les anciens bâtiments résidentiels ne sont pas performants énergétiquement. Les techniques de construction ont évoluées avec le temps et elles réduisent les consommations et augmentent le confort thermique du bâtiment. Plusieurs actions seront proposées pour motiver et accompagner les citoyens dans cette direction.



Santé

Le changement climatique affecte la santé, ces effets sont déjà connus tels que:

- la hausse de mortalité en cas de fortes chaleurs, et ;
- la hausse de maladies respiratoires liées avec la qualité de l'air.

L'amélioration de la qualité de l'air aboutira à une meilleure santé.



Mobilité

Parts modales relatives aux déplacements des wallons en 2025 (exprimées en p.km)



Types de déplacements en Wallonie

Source: <https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2025/11/tableau-de-bord-mobilite-2025-1-1.pdf>

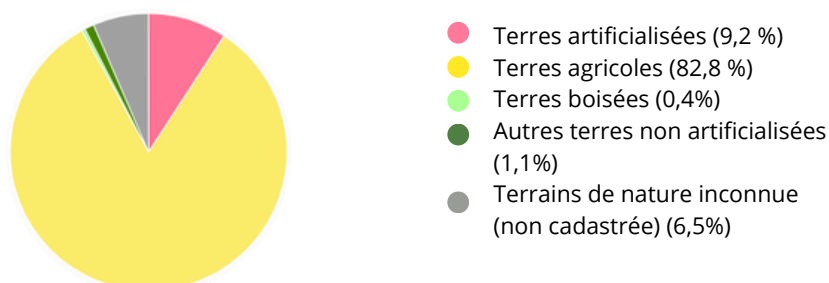
La mobilité est un des secteurs d'émission CO2 le plus important. Il est nécessaire de connaître les besoins et les habitudes des citoyens en termes de mobilité. La Commune dispose d'une ligne de bus TEC et d'un réseau ferroviaire. Le GAL Jesuishesbignon.be a développé également une cartographie d'un réseau cyclable. Cette intermodalité permet de renoncer à l'utilisation de la voiture individuelle. Par le Plan d'actions, les citoyens pourraient être incités à essayer d'autres modes doux ou encore à utiliser un système de voitures partagées.

Agriculture

L'agriculture est également touchée par le réchauffement climatique et les événements météorologiques imprévisibles. Les dommages sur les cultures, l'élevage et les activités agricoles se multiplient tels que l'inondation temporaire de certaines cultures, les coulées boueuses, etc.

Figure 2 - Affectation du sol

Répartition du territoire de l'entité FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2023]



Sur base de cette Figure 2, nous pouvons constater que l'affectation du sol communal est essentiellement constitué de terres agricoles (83 %). Il faudra tenir compte du domaine de l'Agriculture afin de l'inclure dans cette adaptation aux changements climatiques. La commune a un rôle important à jouer pour impliquer les agriculteurs dans cette dynamique.

Les principales pressions qui pèsent sur la biodiversité sont la perte directe des surfaces d'habitat et leur fragmentation, l'intensification des pratiques agricoles, la pollution (notamment lumineuse), les espèces exotiques envahissantes. Le réchauffement climatique accroît ces pressions sur les écosystèmes.

Chacun peut agir à son échelle pour favoriser l'accueil et le développement de la biodiversité sur le territoire communal. Plusieurs animations et activités seront organisées pour fédérer les citoyens autour de cet enjeu.



5

Actions

Différents axes sont prévus:

ENERGIE

INONDATION

SENSIBILISATION / COMMUNICATION

MOBILITE

AGRICULTURE



Liste des actions

1. Plateforme locale de rénovation énergétique des bâtiments
2. Lutte contre les inondations et les coulées de boues
3. Mise en place d'une éco-team à la commune
4. Mise en place d'une stratégie immobilière globale de long terme
5. Sensibilisation à la gestion du réseau hydrographique de la Commune
6. Sensibilisation aux consommations énergétiques
7. Sensibilisation à la gestion raisonnable des ressources naturelles
8. Création d'un plan de sécheresse
9. Création d'un plan d'urgence en cas d'inondation
10. Mise en place de bornes de rechargement électrique pour les véhicules
11. Mise en place d'abris sécurisés pour vélos
12. Etude de faisabilité de bandes cyclables suggérées
13. Respecter la mise en place d'un Couvert Végétal permanent
14. Dialogue entre agriculteurs et riverains



ENERGIE

Action 1 - Plateforme locale de rénovation énergétique des bâtiments

Ce projet consiste à aider les citoyens pour entreprendre des travaux de rénovations énergétiques, avec l'aide de primes régionales.

Des rendez-vous pourront être fixés et la Coordinatrice POLLEC pourra vous aider dans vos démarches et vous informer des nouvelles dispositions en termes de primes encore existantes.

Mise en oeuvre



Pour inciter les citoyens, plusieurs évènements seront organisés.

Faciliter l'accès à l'information :

- **Séance d'information** pour les citoyens sur les différentes possibilités qui s'offrent à eux au niveau des financements, des économies d'énergie possibles, des avantages financiers pour les impôts, ...
- **Soirée témoignages de candidats rénovateurs**: les futurs candidats pourront s'inspirer des rénovateurs et de leurs témoignages.
- **Service Energie**: nouveau service communal accessible sur rendez-vous. Il permettra d'aider les citoyens à compléter les dossiers de demandes de prime, à interpréter les audits énergétiques et à se renseigner sur les mesures législatives.
- **Campagne de sensibilisation aux consommations d'énergie** : cette campagne se fera à l'aide d'un appareil de mesure afin de mesurer la consommation électrique. A la demande, le citoyen pourra emprunter cet appareil et le placer sur un appareil électrique/électroménager pendant une période donnée. A la fin de cette période, nous pourrons analyser ensemble les consommations énergétiques et déceler d'éventuelles pertes énergétiques.



Action 4 - Mise en place d'une Stratégie Immobilière globale

Avec les nouvelles dispositions de l'Union européenne en matière de Performance énergétique des Bâtiments (P.E.B.) et de gestion énergétique immobilière, le pouvoir public devra entreprendre des choix politiques afin d'atteindre également la neutralité carbone d'ici 2050. Quelques obligations devront déjà être atteintes en 2030.

La Commune prendra des décisions afin de diminuer ses consommations. Pour ce faire, le pouvoir public doit avoir une vue d'ensemble du parc immobilier, des dispositifs énergétiques installés (tels que le chauffage, les vecteurs énergétiques, etc.). Ainsi, le pouvoir politique pourra réfléchir sur la pertinence des consommations et sur les affectations du bâtiment.

Mise en oeuvre



Le service Energie devra récolter les informations et les intégrer sur la plateforme prévue à cet effet et créée par la Région wallonne. Cette plateforme permettra de constater la performance énergétique de chaque bâtiment communal. Partant de ce postulat, les décideurs politiques devront trouver des solutions pour diminuer les différentes consommations.



Action 2 - Lutter contre les inondations et les coulées de boues

La Commune a reçu un subside pour améliorer la gestion des inondations sur son territoire.

Un projet a été soumis et il portera sur la réhabilitation d'un étang existant. Ce dernier aura un rôle de rétention et diminuer le flux des eaux en cas de fortes précipitations. Une partie de ces eaux seront infiltrées par les parcelles agricoles qui entourent cet étang. Cela permettra aux rues situées à l'aval, et aux habitations de ne pas être inondées.

Mise en oeuvre



Grâce aux Subsidés PGRI, la réalisation de la réhabilitation de cette zone doit être réalisée par étapes :

- Faire appel à un bureau d'études pour élaborer une étude sur l'ensemble du bassin versant afin de correctement dimensionner l'ouvrage ;
- Demander les autorisations légales nécessaires ;
- Réaliser l'ouvrage par une entreprise externe.

Action 9 - Mettre en place un Plan Inondation

Préparer un Plan Inondation permettra de mieux gérer les eaux pluviales qui traversent notre commune.

La Commune va identifier les points qui sont problématiques (points noirs) et avec l'acquisition de barrières anti-inondations, la commune interviendra en priorité à certains endroits pour orienter les eaux de pluie vers des zones inoccupées.



Mise en oeuvre

Une réunion sera organisée avec une autre commune qui a un plan PLUIE afin de s'informer de la procédure pour mettre en place ce type de plan.

Par la suite, les points noirs seront identifiés et les rôles de chaque service seront déterminés par étape. Il faut un plan d'actions en interne afin de d'avoir une gestion efficace sur le terrain.





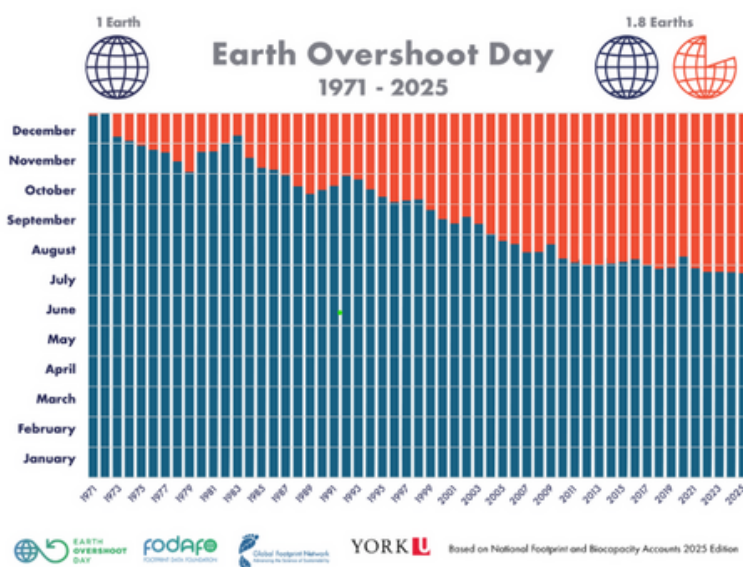
Action 5 - Sensibilisation à la gestion du réseau hydrographique de la Commune

Avec la collaboration du Contrat Rivière Meuse aval (C.R.M.A.), un Plan d'actions pour la période 2026-2028 a été élaboré. Une quinzaine d'actions compose ce plan. Le CRMA s'occupe de la gestion du réseau hydrographique communal. Ce dernier prend la forme de fossés à ciel ouvert. Par cette sensibilisation, le C.R.M.A. fait respecter les dispositions énoncées dans le Code de l'Eau.

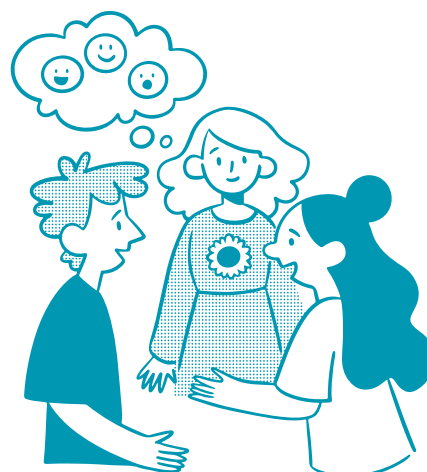
Action 6 - Sensibilisation aux consommations énergétiques

Avec la collaboration du Comité de pilotage et l'éco-team de Fexhe, une campagne de sensibilisation sur les consommations énergétiques sera organisée. Cette sensibilisation sera élaborée de manière appropriée à chaque destinataire (école, employés administratifs, citoyens, ...). Plusieurs réunions seront organisées pour atteindre cet objectif.

Action 7 - Sensibilisation à la gestion raisonnable des ressources naturelles



Plus les années passent, plus le Jour de dépassement est de plus en plus tôt dans l'année. Nous pouvons le constater sur le graphique de gauche. En 2025, nous consommons presque 2 fois les ressources planétaires.





Mise en oeuvre

Pour ce faire, le Comité de pilotage souhaiterait sensibiliser et rappeler les différentes structures/associations qui existent afin de mieux consommer.

- Communication à rédiger pour le Jour du Dépassement des ressources de la Terre en 2026 ;
 - Le contenu de cette communication portera sur les modes de consommations, les solutions possibles afin de réparer les objets au lieu de les remplacer. Il existe diverses associations citoyennes ou structures correspondant à cet objectif :
 - La *Ressourcerie SOFIE* : trop peu de personnes savent qu'ils réparent les électroménagers pour un faible montant ;
 - *Repair Café* : se renseigner dans d'autres communes ayant mis ce système en place ;
 - D'autres associations citoyennes possibles soutenant ce même objectif.

Action 3 - Création d'une éco-team

Il s'agit d'un groupe de travail interne de l'administration communale. Différentes thématiques sont abordées et ces réunions permettent d'améliorer l'environnement de travail vers une durabilité écologique. Cette équipe a été créée début de l'année 2025 et se réunit 4 fois par an.

L'intelligence collective est privilégiée dans ce groupe afin d'arriver à réaliser des actions écologiques et éco-responsables.

Cette éco-team est en place et est fonctionnelle.



Mobilité

Action 10 - Mise en place de bornes de rechargement électrique pour les véhicules

En 2020, un subside a été octroyé afin de mettre en place des bornes électriques en Région wallonne, ce projet a été suspendu et repris par le Cabinet actuel du Ministre Desquesnes. La S.P.I. est en charge du dossier et met en oeuvre la réalisation du projet avec la collaboration de la commune.

Ce projet consiste en l'installation de bornes simples électriques sur deux parkings appartenant à la Commune, c-à-d. le parking du C.P.A.S. et le parking Place Jules Hodeige à Voroux.



Mise en oeuvre

Ce projet sera réalisé en 2026, en collaboration avec la SPI.



Action 11 - Mise en place d'abris sécurisés pour vélos

Le GAL Jesuishesbignon - cellule Mobilité, a l'intention de créer une centrale d'achat pour l'installation d'abris sécurisés à vélo. Ce projet vient de débuter, il est au stade de la consultation. En collaboration avec les citoyens, des abris à vélo pourraient être installés aux endroits d'intérêts publics.

Des abris pour vélos sont déjà prévus dans le futur parking du C.P.A.S., qui sera bientôt terminé.

Mise en oeuvre



Stade du diagnostic : sondage effectué par le GAL Jesuishesbignon auprès des comités citoyens



Action 12 - Etude de faisabilité de bandes cyclables suggérées

Avec la collaboration du GAL Jesuishesbignon - la cellule Mobilité et de Maillages – La Centrale Locale de Mobilité, la Commune réfléchit sur la faisabilité de pistes cyclables suggérées. Dans un objectif de garantir la sécurité de tous les usagers de la route, il sera nécessaire d'inciter les citoyens à utiliser des modes doux pour se promener sur le territoire communal.



Mise en oeuvre

- Se renseigner sur la réflexion à adopter pour créer de telles bandes (Site de Securotec - explications & avoir des avis) ;
- Choix des rues ;
- Se renseigner sur le prix, la quantité de peintures et combien de mètres feront ces bandes cyclables.

Agriculture

Action 8 - Mise en place d'un plan de sécheresse

Lors de périodes caniculaires, il serait opportun de se baser sur des Plans de sécheresse qui sont appliqués dans diverses communes et de les adapter à la nôtre. Des mesures concrètes seront énoncées et celles-ci seront conseillées lors de ces périodes de chaleurs.



Mise en oeuvre

- Se renseigner auprès de la CILE, s'ils ont un modèle de règles à suivre ;
- Se renseigner auprès d'autres communes qui auraient déjà appliqué un tel plan ;
- Lire le Plan provincial de sécheresse et l'adapter à la réalité de notre commune.



Action 13 - Respecter la mise en place d'un Couvert Végétal permanent

Les agriculteurs sont obligés de mettre un couvert végétal permanent (largeur de 6 m) sur leurs parcelles de cultures bordant un cours d'eau.

La Commune n'a pas un rôle de répression, ni de rôle sanctionnateur, elle ne peut donc imposer cette mesure. C'est pourquoi, la Commune invitera les agriculteurs à se remettre en ordre en l'absence de sanctions.

Mise en oeuvre



Avec la collaboration du Contrat Rivière, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Dresser un cadastre des parcelles bordant les cours d'eau ;
- Connaître la catégorie du cours d'eau qui borde chaque parcelle ;
- Envoyer un courrier invitant l'agriculteur exploitant à se mettre en ordre avec un délai raisonnable ;



Action 14 - Dialogue entre agriculteurs et riverains

En collaboration avec le Collège des Producteurs et le GAL Jesuishesbignon, ce projet vise à permettre une discussion pour résoudre les problèmes rencontrés entre citoyens et agriculteurs. Cette démarche est subsidiée et est **entièrement gratuite** pour la commune.

Ce projet permettra une meilleure compréhension des 2 côtés et de trouver des solutions ensemble.

Sur une vision long terme, une Commission agri-rurale pourrait être créée et une Charte de vivre ensemble également. Cette charte serait distribuée à tous les citoyens de la commune, ainsi qu'aux nouveaux habitants.

Mise en oeuvre



Ce projet se déroule en 3 étapes :

- Réunion avec les agriculteurs : premier contact avec le Collège des producteurs et le GAL Jesuishesbignon ;
- Enquête citoyenne : connaître l'image que le citoyen a de l'agriculture et des activités agricoles ;
- Réunion entre agriculteurs et citoyens afin de discuter des problèmes et de trouver des solutions pour vivre ensemble.





Conclusion

Au travers de ce P.A.E.D.C., plusieurs thématiques sont abordées et reflètent les préoccupations premières du Comité de pilotage et de l'équipe POLLEC interne. Ces thématiques ne sont pas exhaustives. De nombreux sujets pourront s'ajouter selon les besoins du territoire et les contraintes légales imposées.

Ce plan d'actions a pour objectif d'énumérer une liste d'actions. Ces actions pourront être modifiées, réalisées, reportées ou annulées. Ce plan est évolutif : d'autres actions se mettront en œuvre et d'autres seront créées.

Ce plan est soumis à l'approbation du Conseil communal lorsque plusieurs changements sont effectués concernant l'objet de l'action. Le Coordinateur POLLEC doit présenter leurs états d'avancements.

La Commune remercie le Comité de pilotage citoyen et l'Equipe POLLEC interne pour leur implication et contribution tout au long de cette année.

